



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.157/9
13 juillet 1999

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des points focaux nationaux du PAM

Athènes, 6-9 septembre 1999

**Projet de Formulaire Standard des Données pour
les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour
la conservation**

AVANT – PROPOS

Objectifs du présent document de travail

Ce document contient un projet de Formulaire Standard des Données (FSD) pour la compilation de l'information concernant les sites inclus dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation. Il est soumis à la présente réunion des Points focaux nationaux du PAM en vue de sa transmission à la Onzième Réunion ordinaire des Parties contractantes pour adoption.

Information de base

La 10^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Tunis, 18-21 novembre 1997) a adopté des critères pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation. La même réunion a décidé que les outils techniques prévus aux paragraphes 3 et 7 des critères seront finalisés au niveau de la réunion des points focaux nationaux pour les ASP et adoptés au niveau de la réunion des Parties contractantes, et a invité le CAR/ASP à travailler à l'élaboration de ces outils (doc. UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV).

Ces outils comprennent un Formulaire Standard des Données pour la compilation de l'information concernant les sites inclus dans les inventaires nationaux .

Dans l'exécution de ce mandat, une première version provisoire du FSD complétée de notes explicatives a été élaboré par le CAR/ASP et a été soumise aux Parties contractantes pour commentaires à travers les points focaux nationaux pour les ASP en août 1998. Sur la base des commentaires reçus¹, une version révisée a été élaborée et a été soumise à la 4^{ème} réunion des Points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999).

La réunion a demandé un travail supplémentaire pour la finalisation du formulaire et sa transmission à la réunion des Parties contractantes pour adoption. A cette fin, suite à la réunion, les Points focaux pour les ASP ont été invités à désigner des experts en vue de faire des propositions d'amélioration du document. Sur la base des commentaires et des propositions reçus², le présent projet de FSD a été élaboré par le CAR/ASP.

¹ Des commentaires à la première version du FSD ont été reçus des Parties contractantes suivantes : Communauté Européenne, Italie, Monaco, Slovénie, Tunisie.

² Des commentaires à la deuxième version du FSD ont été reçus des Parties contractantes suivantes: Communauté Européenne , Egypte, France, Grèce, Italie, Libye, Maroc, Monaco, Slovénie, Tunisie.

INTRODUCTION

Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée et le Plan d'Action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (PAM Phase II), adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 1995, contiennent des dispositions pour la préparation d'inventaires tant au niveau national qu'au niveau régional.

Le succès de la Convention de Barcelone et de ses protocoles dépend largement du niveau d'information sur les habitats et les espèces d'intérêt méditerranéen qui sera atteint au cours des prochaines années. A cet égard, l'amélioration quantitative et qualitative du niveau d'information réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de ces instruments constituera également un indicateur de leur réussite.

Dans ce contexte, en faisant suite à une disposition spécifique du PAM Phase II visant la préparation d'inventaires basés sur des critères communs, les Parties contractantes ont adopté lors de leur 10^{ème} Réunion ordinaire (Tunis, 18-21 novembre 1997) des critères pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation.

Les critères stipulent que *"Les informations relatives à chaque site inventorié seront rédigées selon une forme de présentation normalisée, qui sera approuvée par les Parties sur la base d'une proposition faite par le Centre. Ces informations devront inclure, sans pour autant nécessairement s'y limiter, les domaines spécifiés à l'appendice I de ces mêmes critères."* (Art. 7)

Le présent Formulaire Standard des Données (FSD) veut constituer un outil opérationnel pour la mise en œuvre de cette disposition. Il est conçu pour couvrir les champs d'information détaillés en appendice aux critères, et les critères spécifiques pour l'évaluation de l'importance d'un site pour les habitats et les espèces (art. 4, 5 et 6 des critères).

Du point de vue technique, ce FSD est une adaptation aux spécificités de la Méditerranée des FSD développés dans le cadre des réseaux de sites NATURA 2000 et EMERAUDE, en cours d'être mis en place respectivement au niveau de l'Union Européenne (Directives 79/409/CEE et 92/43/CEE du Conseil) et du Conseil de l'Europe (Résolution n 3 (1996) du Comité permanent de la Convention de Berne), l'objectif principal étant d'assurer dans toute la mesure du possible la compatibilité, et de cette manière faciliter l'échange de données et d'informations avec les systèmes de bases de données établis dans le cadre de ces initiatives.

Conformément aux objectifs généraux des inventaires, le présent formulaire a été conçu avec les principaux objectifs de:

- assister la prise de décision concernant la gestion et, le cas échéant, la protection du site décrit;
- fournir un outil pour la surveillance à long terme du site.

Le formulaire est conçu pour permettre l'archivage sur papier, la saisie et le transfert informatisés des données.

Considérations générales concernant la compilation du formulaire

Lors de l'élaboration du présent formulaire, un certain nombre d'observations et de demandes de clarifications ont été formulées par ceux qui, a différent titre, y ont été impliqués, notamment les Points focaux nationaux pour les ASP et les experts qu'ils ont désignés pour les assister. Cette section inclus quelques considérations d'ordre générale ayant pour but de clarifier quelques observations recourantes.

Relations entre les présents inventaires et les inventaires établis dans le cadre des réseaux Natura 2000 et Emeraude. Dans une perspective de compatibilité avec d'autres initiatives dans la région, le présent FSD est basé du point de vue technique sur les FSD élaborés dans le cadre des réseaux de sites Natura 2000 et Emeraude. Cependant, le présent système d'inventaires comporte des différences par rapport aux initiatives susmentionnées, qui méritent d'être rappelées ici dans la mesure où elles impliquent des différences dans l'utilisation des formulaires décrivant les sites répertoriés. Natura 2000 et Emeraude sont des réseaux de sites établis dans un contexte international (respectivement l'Union européenne et le Conseil de l'Europe) avec des objectifs de conservation. A cet égard, les FSD constituent l'outil primaire pour la sélection des sites à retenir dans les réseaux à partir des propositions des différents pays. Pour servir à ce besoin, les FSD doivent être remplis avec un degré d'homogénéité élevé; à cet effet, les formulaires établis dans le cadre de ces initiatives comportent des champs dont la compilation est obligatoire et des champs facultatifs. L'inclusion d'un site dans le réseau comporte un engagement au niveau international du pays concerné vis-à-vis du maintien en état du site.

Cette phase d'intégration au niveau international n'est pas prévue dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. Les présents inventaires de sites marins et côtiers doivent être considérés comme des outils de connaissance dont les objectifs primaires restent l'assistance aux pays dans la prise de décision et la surveillance à long terme. Ceci dit, il est claire que pour les pays participants dans Natura 2000 et/ou Emeraude les présents inventaires pourraient fournir des éléments à utiliser, à discrétion des pays eux-mêmes, dans la mise en place des réseaux susmentionnés, ce qui serait certainement facilité par le niveau élevé de compatibilité entre les systèmes d'information.

Niveau de l'information requise et indications générales pour la compilation du formulaire.

Conformément avec les principes généraux pour la préparation d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (doc. UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV), qui stipulent que "*Pour répondre convenablement aux objectifs de conservation, les inventaires doivent:*

- être mis à jour de façon régulière;

- contenir, pour chaque élément énuméré, les informations utiles à la conservation et à la surveillance de celui-ci.", le présent FSD demande pour le site à inventorier une information détaillée et parfois complexe, notamment concernant les habitats et les espèces d'intérêt présents sur le site. En particulier, l'évaluation de l'importance du site pour un habitat ou une espèce donnés sur la base des critères retenus demande en principe de la part du (des) compilateur(s) une bonne connaissance des caractéristiques de l'habitat ou de l'espèce concernés, ainsi que de leur statut aussi bien à l'intérieure qu'à l'extérieure du site.

Il est entendu qu'il serait difficile pour une seule personne de remplir convenablement le formulaire. **De ce fait la compilation d'un FSD se présente essentiellement comme un travail d'équipe, indépendamment du fait qu'un responsable unique soit identifié ou non pour mener à bien l'opération.**

Un deuxième aspect concerne la disponibilité effective, pour un site donné, des informations nécessaires pour la compilation du formulaire dans toutes ses parties. Cette préoccupation semble être en particulier valable pour les sections du FSD relatives à l'évaluation de l'importance du site pour les habitats et les espèces indiqués dans les listes de référence. Il est indubitable que, pour plusieurs de ces habitats et espèces, et notamment pour les espèces et les habitats marins, les informations actuellement disponibles ne permettraient pas une évaluation suffisamment fiable sur la base des critères retenus. Dans ces cas, le présent exercice d'inventaires ne comportant pas d'obligations pour la compilation complète du formulaire, et étant donné que des mises à jour périodiques des inventaires sont prévues, **il semblerait préférable de ne pas remplir les sections pour lesquels l'information serait insuffisante, ce qui constituerait au niveau du formulaire une indication des lacunes d'information à combler dans le cadre des programmes de surveillance à établir pour le site.**

3.2. ESPÈCES

visées à la liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure
dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la
conservation

et

évaluation du site pour celles-ci:

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTÈRE GÉNÉRAL DU SITE:

Classe d'habitat	% couvert
AIRES CÔTIÈRES	
Zone humides côtières (lagunes, estuaires, salines)	
Marais salants	
Dunes, plage de sables, plages de galets	
Falaises maritime, côtes rocheuses	
Vasières et bancs de sable	
Broussailles, Maquis et Garrigues, Phryganes	
Forêts	
Terres agricoles	
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, usines)	
AIRES MARINES	
Fonds durs et roches	
Vases	
Sables	
Graviers	
Cailloutis et galets	
Herbiers marins	
Autres fonds marins	
Autres caractéristiques du site:	

4.2. QUALITÉ ET IMPORTANCE:

4.3. STATUT DE CONSERVATION:

4.4. VULNÉRABILITÉ:

--

4.5. DÉSIGNATION DU SITE (observations concernant les données quantitatives ci-dessous):

--

4.6. RÉGIME DE PROPRIÉTÉ:

--

4.7. DOCUMENTATION:

--

4.8. HISTORIQUE:

Date	Champ modifié	Description

6. IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS / ACTIVITÉS ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTÉ:

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE:

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE	CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS:

CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE	CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -

6.2. GESTION DU SITE:

ORGANISME(S) RESPONSABLE(S) DE LA GESTION DU SITE ET AUTRES INSTITUTIONS IMPLIQUÉES :

GESTION DU SITE ET PLANS:

NOTES EXPLICATIVES

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU SITE.....	20
1.1. Code du site	20
1.2. Date d'identification du site.....	20
1.3. Date de compilation du formulaire	21
1.4. Mise à jour	21
1.5. Responsable	21
1.6. Appellation du site	21
2. LOCALISATION DU SITE.....	21
2.1. Localisation du centre du site	21
2.2. Superficie du site	22
2.3. Longueur du site (si 2.2. = 0).....	22
2.4. Altitude	22
2.5 Code et nom de la région administrative et pourcentage de la superficie du site dans chaque région	22
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.....	23
3.1. Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci.....	23
3.2. Espèces visées à la liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires des sites naturels d'intérêt pour la conservation.....	27
3.3. Autres espèces	31
4. DESCRIPTION DU SITE.....	32
4.1. Caractère général du site.....	32
4.2. Qualité et importance.....	32
4.3. Degré de conservation	32
4.4. Vulnérabilité	32
4.5. Désignation du site	33
4.6. Régime de propriété.....	33
4.7. Documentation.....	33
4.8. Historique	33
5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES.....	34
5.1. Type de protection aux niveaux national et sous-national (Annexe D).....	34
5.2. Sites protégés en relation avec le site concerné	34
5.3. Relations avec des sites de CORINE Biotopes	35
6. INFORMATIONS SUR LES IMPACTS ET LES ACTIVITES HUMAINES MENEES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS.....	36
6.1. Impacts / activités et proportion de la superficie du site affectée (Annexe E).....	36
6.2. Gestion du site	36
7. CARTE DU SITE.....	37
8. DIAPOSITIVES ET AUTRE MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE.....	37
APPENDICES.....	38
APPENDICE A : Régions administratives	39
APPENDICE B : Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation	40
APPENDICE C : Liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation.....	41
APPENDICE D : Catégories des statuts de protection dans chaque pays au niveau national et sous-national.....	45
APPENDICE E : Impacts et activités qu'influencent le statut de conservation du site.....	46

FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES POUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE SITES NATURELS D'INTERET POUR LA CONSERVATION

Les sections suivantes fournissent des informations pour chaque attribut du site que doit être inséré. Les numéros des paragraphes correspondent aux numéros de section dans le Formulaire Standard des Données.

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1. Code du site

Dans une base de données relationnelle, chaque site est représenté par un code unique qui constitue l'élément clé de la base de données. Le code en 9 caractères comprend deux composants.

- 1) Les deux premiers caractères représentent le code du pays (ISO)

AL	Albanie	LB	Liban
DZ	Algérie	LY	Libye
BA	Bosnie-Herzégovine	MT	Malte
HR	Croatie	MC	Monaco
CY	Chypre	MA	Maroc
EG	Egypte	SI	Slovénie
FR	France	ES	Espagne
GR	Grèce	SY	Syrie
IL	Israël	TN	Tunisie
IT	Italie	TR	Turquie

- 2) Les 7 cases restantes servent à la création d'un code unique pour chaque site qui peut être attribué librement suivant un système logique et cohérent défini par l'autorité compétente nationale.

Il est à noter qu'une relation entre le site à décrire et ceux identifiés dans le cadre d'autres initiatives tels que les inventaires CORINE Biotopes, les réseaux de sites NATURA 2000 et EMERAUDE, ..., peut exister. Cette information doit être fournie dans la partie 5, qui traite des relations avec des sites appartenant à différents types de désignation.

1.2. Date d'identification du site

Indiquez la date de l'inclusion du site dans l'inventaire national des sites naturels d'intérêt pour la conservation en Méditerranée. Le champ de données se présente sous la forme de l'année (quatre chiffres), suivie du mois sous forme numérique (deux chiffres).

Exemple: -199805: identification initiale du site en mai 1998

Si un site a été identifié et que, par la suite, les données ont été mises à jour, ce champ contient la date de l'identification initiale. Les mises à jour intermédiaires sont stockées dans le champ "Historique", accompagnées de la nature de la modification (voir 4.8).

1.3. Date de compilation du formulaire

Indiquez la date que vous souhaitez voir considérée comme la "date de compilation" des informations enregistrées, selon le même format que pour la rubrique "Date d'identification du site".

1.4. Mise à jour

Indiquez la date à laquelle les informations introduites pour le site en question ont été modifiées en dernier lieu, selon le même format que pour la rubrique "Date d'identification du site". S'il s'agit d'enregistrer un nouveau site, laissez libres les six espaces prévus pour le champ "Mise à jour". Si les données ont été mises à jour plusieurs fois, ce champ contient la date de la dernière modification. Les mises à jour intermédiaires sont stockées dans le champ "Historique", accompagnées de la nature de la modification (voir 4.8).

1.5. Responsable

Indiquez ici le nom, l'appartenance et l'adresse de la personne ou de l'organisme dont émanent les informations figurant dans l'enregistrement. Si des parties importantes des informations ont été communiquées par plusieurs personnes ou organismes, indiquez chacun(e) d'entre eux (elles), avec leur nom, leur appartenance et leur adresse respectifs.

1.6. Appellation du site

Les appellations des sites sont saisies dans la langue locale, ce qui permet d'éviter des traductions complexes et d'intégrer directement les données existant au niveau national ou local. Si les caractères sont différents (comme pour le grec), on aura recours à une transcription.

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. Localisation du centre du site

Les coordonnées géographiques (longitude et latitude) du centre du site doivent être introduites en degrés, minutes et secondes d'arc. Par convention, on attribue aux degrés, minutes et secondes de longitude Ouest du méridien de Greenwich une "W", et aux degrés de longitude Est une "E". Cela permet d'éviter les problèmes de coordonnées si les données sont ultérieurement transférées dans un système d'information géographique (SIG).

Pour les sites composés de plusieurs zones distinctes, on indiquera les coordonnées de la sous-zone la plus importante.

Presque tous les pays utilisent des échelles, des types de projection et des paramètres différents pour la production de cartes topographiques. Etant donné qu'ils constituent la principale source d'identification des coordonnées, ces systèmes alternatifs (projection UTM, projection conique conforme de Lambert ou projection azimutale, projection de Gauss-Kruger, etc.) peuvent être utilisés pour l'enregistrement de la localisation des sites à condition que le type de projection et les paramètres soient indiqués au chapitre 7 (carte). Ces références de coordonnées peuvent être converties dans un SIG en degrés de longitude et de latitude.

Bien que les coordonnées du centre des sites manquent dans presque tous les documents originaux, nous vous prions de remplir ce champ avec précision. Il constitue en effet la clé des procédures de cartographie et de recouvrement avec d'autres données thématiques (par ex. occupation du sol, type de sol, utilisation des terres, qualité de l'air...).

Pour transmettre éventuellement des données vers une banque de données centrales au moyen d'un système de coordonnées autre que ceux prévus, il convient de s'adresser au service compétent. Une fois que les coordonnées sont introduites avec précision, les informations concernant les autres champs de données peuvent être introduites automatiquement, sans recourir à de longues procédures.

Si les limites des sites sont transférées sous forme numérisée, ce champ peut être calculé automatiquement comme étant le point central des polygones.

2.2. Superficie du site

La superficie est introduite en hectares. Il est possible d'indiquer la valeur -99 pour les sites dont la superficie est encore inconnue. Si le site est une grotte ou une falaise, la valeur introduite peut être 0. Dans ce cas, le champ 2.3 devrait être rempli.

Lorsque la superficie du site a évolué dans le temps, il convient d'indiquer la superficie totale la plus récente. Ces changements doivent être indiqués à 4.8 "Historique".

2.3. Longueur du site (si 2.2. = 0)

Ce champ est seulement obligatoire lorsque les mesures de la superficie ne sont pas pertinentes (p. ex. les grottes, les falaises). La longueur doit être indiquée en kilomètres, avec une précision de 3 décimales (m).

Si la longueur du site s'est changée dans le temps, il convient d'indiquer la longueur la plus récente. Ces changements doivent être indiqués à 4.8 "Historique".

2.4. Altitude

Indiquez l'altitude et/ou la profondeur du site par rapport au niveau de la mer dans trois sous-champs représentant les altitudes minimale, maximale et moyenne relevées à l'intérieur du site. La profondeur est indiquée avec une valeur négative. La valeur moyenne est la moyenne pondérée des classes d'altitude/profondeur relevées sur le site.

Pour calculer l'altitude automatiquement à l'aide d'un modèle altimétrique numérique (DEM - digital elevation model) dans un SIG, il est extrêmement important de veiller à enregistrer précisément les coordonnées et les limites du site.

2.5 Code et nom de la région administrative et pourcentage de la superficie du site dans chaque région (pour les pays pour lesquels un système de codage NUTS a été développé)

Dans ce champ, on fait référence aux régions administratives dans lesquelles le site se situe. Eurostat a mis au point un système de codage hiérarchique standard pour les régions de la Communauté européenne pour la référence des données statistiques (NUTS). Le système est en

train d'être développé dans les autres pays Européens. Pour une description détaillée de ce système, voir la publication pertinente d'Eurostat. Ce champ est proposé pour permettre aux pays déjà couverts par le système NUTS, ou ceux qui le développeront dans le futur, d'introduire ce type d'information.

Pour chaque site, on introduit le code NUTS (Appendice A) accompagné du pourcentage couvert par le site dans chaque région. Lorsqu'un site s'étend sur différentes régions, il convient de saisir dans la base de données autant de codes qu'il y a de régions concernées au niveau le plus détaillé (5 caractères). Le nom de la région est exigée à des fins de vérification.

Dans les cas où l'information sur le contour du site existe sous forme digitale, le pourcentage de la superficie du site dans chaque région peut être calculé par ordinateur.

Dans le cas où le site inclut une composante marine qui n'est pas couverte par le système NUTS, le pourcentage de la superficie se référant à cette composante peut également être indiqué.

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci.

3.1.a et b : TYPES D'HABITATS VISÉS À LA LISTE DE RÉFÉRENCE DES TYPES D'HABITATS MARINS ET CÔTIERS POUR LA SÉLECTION DES SITES À INCLURE DANS LES INVENTAIRES NATIONAUX DE SITES NATURELS D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION:

i) Codes et % couvert par les habitats sur le site en question

Indiquez ici le code des types d'habitats visés à la liste de référence des types d'habitats marins et côtiers pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation.

Exemple: III.5.1/005: 5% du site est couvert par le type d'habitat III.5.1 (Herbier à *Posidonia oceanica*)

ii) Critères d'évaluation pour un type d'habitat naturel donné

Représentativité (comme indiqué dans le paragraphe III.4.a du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 3: Degré de représentativité du type d'habitat naturel sur le site)

La représentativité devrait être liée à la définition détaillée des types d'habitats de la liste des types d'habitats naturels marins et côtiers de la Méditerranée d'intérêt pour la conservation. Le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné. Le cas échéant, cette appréciation devrait également prendre en compte la représentativité du type

d'habitat concerné sur le site en question, soit pour un groupe de types d'habitats soit pour une combinaison particulière de différents types d'habitats.

Si les données de terrain, à savoir les données quantitatives, pour la comparaison n'existent pas ou si la mesure du critère n'est pas possible, le "meilleur jugement des experts" peut être utilisé.

Le système de classement suivant devrait être employé:

- A: représentativité excellente**
- B: représentativité bonne**
- C: représentativité significative**

De plus, dans une quatrième classe tous les cas devraient être indiqués où le type d'habitat concerné est présent sur le site en question d'une façon **non-significative**.

D: présence non-significative

Dans les cas où la représentativité du site pour le type d'habitat concerné est classée "D", aucune indication n'est requise pour les autres critères d'évaluation concernant ce type d'habitat sur le site en question. Dans ces cas aucune case des critères "Superficie relative" et "Statut de Conservation" n'est à cocher.

Superficie Relative (comme indiqué dans le paragraphe III.4.b du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 3: Superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)

En théorie, pour évaluer ce critère, il faut mesurer la surface couverte par le type d'habitat concerné dans le site en question, et sa superficie totale sur le territoire national. Bien que cela soit évident, il peut également être extrêmement difficile de faire ces mesures, notamment celui de la superficie de référence nationale.

Ce critère devrait être exprimé par un pourcentage "p". Indépendamment du fait que les deux mesures existent ou sont susceptibles d'être obtenues (et le pourcentage peut donc être calculé) ou s'il ne peut être que le résultat d'une estimation selon le meilleur jugement (ce qui se produit probablement pour la plupart des cas), une évaluation de "p" en classes d'intervalles devraient être utilisée suivant un modèle progressif:

- A: $100 \geq p > 15\%$**
- B: $15 \geq p > 2\%$**
- C: $2 \geq p > 0\%$**

Statut de conservation: (comme indiqué dans le paragraphe III.4.c du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 3: Degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilités de restauration)

Ce critère comprend trois sous-critères:

- i) degré de conservation de la structure
- ii) degré de conservation des fonctions
- iii) possibilité de restauration

Bien que ces sous-critères puissent être évalués séparément, ils devraient, pour les besoins de la sélection des sites, être fusionnés puisqu'ils ont une influence complexe et interdépendante sur cette sélection.

i) Degré de conservation de la structure

Ce sous-critère devrait être également lié à la définition détaillée des types d'habitats de la liste des types d'habitats naturels marins et côtiers de la Méditerranée d'intérêt pour la conservation, étant donné qu'une définition, une liste d'espèces caractéristiques et d'autres éléments appropriés sont fournis.

En comparant la structure d'un type d'habitat donné sur le site en question, avec les données de la définition détaillée (et d'autres informations scientifiques appropriées), et même avec le même type d'habitat sur d'autres sites, il devrait être possible de classer comme suit, en utilisant 'le meilleur jugement des experts':

- I) structure excellente
- II) structure bien conservée
- III) structure moyenne ou partiellement dégradée

Dans les cas où le sous-classement "structure excellente" est donné, le critère devrait dans sa totalité être classé "A: conservation excellente", indépendamment de la notation des deux autres sous-critères.

Dans les cas où le type d'habitat concerné sur le site en question n'est pas marqué par une structure excellente, il y a lieu de traiter également les deux autres sous-critères.

ii) Degré de conservation des fonctions

Il peut être difficile de définir et de mesurer les fonctions ainsi que la répétition des phénomènes biologiques d'un type d'habitat particulier sur un site défini, et leur conservation, et cela indépendamment des autres types d'habitats. Pour cette raison il peut être estimé utile de paraphraser 'la conservation des fonctions' par les perspectives (capacité et probabilité) du type d'habitat concerné sur le site en question de maintenir sa structure à l'avenir, vu les influences défavorables éventuelles, d'une part, et tout effort de conservation raisonnable qui soit possible, d'autre part.

- I) perspectives excellentes
- II) perspectives bonnes
- III) perspectives moyennes ou défavorables

Dans les cas où le sous-classement "I: perspectives excellentes" ou "II: perspectives bonnes" est combiné avec la notation "II: structure bien conservée" pour le premier sous-critère, le critère devrait dans sa totalité être classé "A: conservation excellente" ou "B: conservation

bonne” respectivement, indépendamment de la notation du troisième sous-critère, qui ne doit plus être traité.

Dans les cas où le sous-classement “III: perspectives moyennes ou peut-être défavorables” est combiné avec la notation “III: structure moyenne ou partiellement dégradée” pour le premier sous-critère, le critère devrait dans sa totalité être classé “C: conservation moyenne ou réduite”, indépendamment de la notation du troisième sous-critère, qui ne doit plus être traité.

iii) Possibilités de restauration

Ce sous-critère est utilisé pour évaluer dans quelle perspective la restauration du type d’habitat concerné sur le site en question est ou serait possible, selon le cas.

La première chose à évaluer est sa faisabilité d’un point de vue scientifique: les connaissances actuelles donnent-elles une réponse à la question: quoi faire et comment? Cela implique une connaissance complète de la structure et des fonctions du type d’habitat et des plans de gestion concrets et des prescriptions nécessaires pour le restaurer, c’est-à-dire de stabiliser ou d’augmenter le pourcentage de la superficie couverte par ce type d’habitat, pour rétablir la structure spécifique et les fonctions qui sont nécessaires pour un maintien à long terme et pour maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces typiques.

La deuxième question qui peut être posée est le coût requis acceptable d’un point de vue de la conservation de la nature? Cette estimation doit prendre en considération le degré de menace et de rareté du type d’habitat en général.

Le système de classement devrait être le suivant, en utilisant ‘le meilleur jugement des experts’:

- I) restauration facile
- II) restauration possible avec un effort moyen
- III) restauration difficile ou impossible

Synthèse

s’applique au classement des trois sous-critères

A: conservation excellente

- ⇒ structure excellente, indépendamment de la notation des deux autres sous-critères
- ⇒ structure bien conservée et perspectives excellentes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère

B: conservation bonne

- ⇒ structure bien conservée et perspectives bonnes, indépendamment de la notation du troisième sous-critère
- ⇒ structure bien conservée, perspectives moyennes/défavorables et restauration facile ou possible avec un effort moyen
- ⇒ structure moyenne/partiellement dégradée, perspectives excellentes et restauration facile ou possible avec un effort moyen

C: conservation moyenne ou réduite

- ⇒ toutes les autres combinaisons.

3.1.c : SUPERFICIES COUVERTES PAR D'AUTRES TYPES D'HABITATS

Un site peut être une mosaïque d'habitats inclus dans la liste de référence et d'autres types d'habitats. Dans ce champs tout autre type d'habitat tel quel listé dans la classification des types d'habitats méditerranéens ou dans la classification Palaearctique pour les habitats côtiers est indiqué avec le % couvert dans le site.

Exemple : IV.1.1/50 : 50% du site est couvert par la biocénose des vases terrigènes côtières.

La couverture totale des types d'habitats enregistrés sous 3.1 devrait être 100% et correspondre à la superficie totale du site.

Les données relatives aux critères indiqués dans les sections précédentes ne sont pas à fournir pour ces autres types d'habitats. Des détails ultérieurs sur les motivations pour lister certains habitats peuvent être fournis dans la section 4.1 (champ « texte » pour décrire les caractéristiques du site).

3.2. Espèces visées à la liste d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires de sites naturels d'intérêt pour la conservation

i) Codes, noms et données de population des espèces

Indiquez les noms scientifiques de toutes les espèces de faune et de flore visées à la liste de référence d'espèces (Appendice C) qui sont présentes sur le site, en indiquant leur population sur ce même site (voir ci-dessous). Chaque espèce concernée doit également être indiquée par un code séquentiel de 4 caractères correspondant à l'annexe C.

Etant donné que bon nombre d'espèces faunistiques, sont migratrices, il est possible que le site soit important pour différents aspects du cycle de vie des espèces. Ces aspects sont classés comme suit:

Résidence:	l'espèce est présente <u>sur le site</u> toute l'année
Reproduction:	l'espèce utilise le site pour se reproduire et élever les jeunes
Etape:	l'espèce utilise le site lors de la migration ou pour la mue hors des aires de nidification
Hivernage:	l'espèce utilise le site pendant l'hiver

Lorsqu'une population non résidente est présente sur un site pendant plus d'une saison, il convient de l'indiquer dans les champs appropriés.

En ce qui concerne les effectifs, il importe de toujours indiquer les données de population exactes, dans la mesure où elles sont connues. Lorsque cela n'est pas le cas, on indiquera une fourchette (1-5, 6-10, 11-50, 51-100, 101-250, 251-500, 501-1000, 1001-10 000, > 10 000). Lorsqu'il est impossible de donner une fourchette mais que l'on dispose d'informations sur l'effectif minimal ou maximal de la population, on indiquera > (moins de) ou > (plus de). Indiquer au moyen d'un suffixe si la population est calculée en couples (p) ou en individus (i). Pour certaines espèces ayant des comportements reproducteurs spécifiques, il est possible de

comptabiliser séparément les mâles et les femelles en indiquant respectivement les suffixes (m) ou (f). Il se peut que pour certaines espèces aucune information numérique ne soit disponible. Dans ce cas, la taille/densité de la population doit être exprimée en indiquant si l'espèce est commune (C), rare (R) ou très rare (V = very rare). En l'absence de toute donnée sur la population, on se contentera d'indiquer que la population est présente (P) sur le site.

Pour les invertébrés et les plantes, dans les rares cas où l'abondance de l'espèce sur le site est connue, donnez une estimation de la population ou une fourchette, conformément aux instructions ci-dessus. Sinon, indiquez si l'espèce est commune (C), rare (R) ou très rare (V). En l'absence de toute donnée sur la population, on se contentera d'indiquer que la population est présente (P) sur le site.

Si, en dépit de l'absence de toute donnée sur la population, un site est connu pour revêtir une importance méditerranéenne pour une espèce, décrivez les caractéristiques de la population dans le champ 4.2 "Qualité" destiné à la description du site, en précisant la nature de la population (dense, dispersée, isolée, etc.).

Les groupes d'espèces suivants sont enregistrés séparément: faune marine (3.2.a), flore marine (3.2.b), faune côtière (3.2.c) et flore côtière (3.2.d)

ii) Critères d'évaluation du site pour une espèce donnée

Les critères pour l'évaluation de l'importance d'un site pour une espèce donnée tels que spécifiés dans le document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, pp.3-4 ne sont pas les mêmes pour les sites côtiers et pour les sites marins, ou pour les parties côtières et marines d'un même site. Dans le formulaire standard des données, en vue de limiter les possibilités de confusion, les espèces marines et côtières sont enregistrées séparément :

- **Population (marin et côtier)** (comme présenté dans le paragraphe III.5.a et III.6.a du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV p. 4: Taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national)

Ce critère exige également d'évaluer la taille ou la densité relative de la population sur le site en la comparant à celle de la population nationale.

Cet aspect est en général assez difficile à mesurer. La mesure optimale serait un pourcentage, résultant du rapport: population sur le site / population sur le territoire national. Comme proposé pour le premier critère pour les habitat une estimation de ce pourcentage en classes d'intervalles devrait être utilisée suivant un modèle progressive:

- A: $100 \geq p > 15\%$
- B: $15 \geq p > 2\%$
- C: $2 \geq p > 0\%$

De plus, dans une quatrième classe tous les cas devraient être indiqués où la population de l'espèce concernée sur le site en question est non-significative.

D: population non-significative

Dans les cas où l'importance du site pour l'espèce concernée est classée "D: population non-significative", aucune indication n'est requise pour les autres critères d'évaluation concernant cette espèce sur le site en question. **Dans ces cas aucune case des critères "Conservation", "Isolement", "Endémisme" et "Rôle du site" n'est à marquer.**

- **Conservation (marin et côtier)** (comme présenté dans les paragraphes III.5.b et III.6.b du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, pp.3-4 : Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration)

Ce critère comprend deux sous-critères:

- i) degré de conservation des caractéristiques de l'habitat importantes pour l'espèce
- ii) possibilités de restauration

i) Degré de conservation des caractéristiques de l'habitat importantes pour l'espèce

Ce sous-critère demande une évaluation globale des caractéristiques de l'habitat concernant les besoins biologiques d'une espèce donnée. Les caractéristiques relatives à la dynamique de la population sont parmi les plus appropriées pour les espèces animales et végétales. La structure de l'habitat et certains facteurs abiotiques et biotiques devraient être évalués.

Le 'meilleur jugement des experts' devrait être utilisé pour classer ce critère:

- I) éléments en état excellent
- II) éléments bien conservés
- III) éléments en état moyen ou partiellement dégradés

Dans les cas où le sous-classement "I) éléments en état excellent" ou "II) éléments bien conservés" est donné, ce critère devrait dans sa totalité être classé "A: conservation excellente" ou "B: conservation bonne" respectivement, indépendamment de la notation de l'autre sous-critère.

ii) Possibilité de restauration

Pour ce sous-critère qui ne nécessite pas une prise en compte que dans le cas où les éléments sont dans un état moyen ou partiellement dégradés, une approche analogue à celle pour le troisième sous-critère pour l'évaluation des habitats devrait être employée, en ajoutant une évaluation de la viabilité de la population visée. Le système de classement devrait être le suivant:

- I) restauration facile
- II) restauration possible avec un effort moyen
- III) restauration difficile ou impossible

Synthèse

s'applique au classement des deux sous-critères

A: conservation excellente

⇒ éléments en état excellent, indépendamment de la notation de la possibilité de restauration

B: conservation bonne

⇒ éléments bien conservés, indépendamment de la notation de la possibilité de restauration

⇒ éléments en état moyen ou partiellement dégradés et restauration facile

C: conservation moyenne ou réduite

⇒ les autres combinaisons.

• **Isolement (côtier)**

(comme présenté dans le paragraphe III.5.c du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, p. 3 : Degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce)

Ce critère peut être interprété comme une mesure approximative de la contribution d'une population donnée à la diversité génétique de l'espèce, d'une part, et de la fragilité de cette population spécifique, d'autre part. Utilisant une approche simpliste on peut dire que plus une population est isolée, plus elle est fragile; plus elle se trouve en marge de son aire de répartition naturelle, plus est grande sa contribution à la diversité génétique de l'espèce. Par conséquent, le terme "isolement" devrait être entendu dans un sens large, à savoir s'appliquer également aux endémismes strictes, aux sous-espèces/variétés/races ainsi qu'aux sous-populations d'une métapopulation. Dans ce contexte, le classement suivant devrait être utilisé:

A: population (presque) isolée

B: population non-isolée, en marge de son aire de répartition

C: population non-isolée dans sa pleine aire de répartition

• **Endémisme (marin)**

(comme présenté dans le paragraphe III.6.c du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 4: le caractère endémique local, national et régional de l'espèce)

Y : espèce endémique

N : espèce non endémique

Le caractère endémique (local, regional, national) peut être donné dans le champ 4.2 (Qualité et importance).

• **Rôle du site (marin)**

(comme présenté dans le paragraphe III.6.d du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 4 : le rôle de ce site dans la totalité ou dans une partie du cycle biologique et de l'alimentation de l'espèce donnée)

Le 'meilleur jugement des experts' devrait être utilisé pour classer ce critère:

A: rôle très important

B: rôle modérément important

C: rôle peu important

3.3. Autres espèces (à fournir si pertinent)

Toutes les autres espèces importantes de la flore et de la faune peuvent être entrées lorsqu'elles sont pertinentes pour la conservation et la gestion du site, selon la procédure suivante:

- Cochez la case pour le groupe d'espèces appropriées
- Fournissez le nom scientifique d'espèce
- Fournissez les données (quantitatives, semi-quantitatives ou qualitatives) relatives aux effectifs des populations comme indiqué en 3.2.i.
- Indiquez la raison pour laquelle chaque espèce est enregistrée en utilisant les catégories suivantes:
 - A. Liste du Livre Rouge National
 - B. Espèces endémiques
 - C. Conventions internationales (Berne, Bonn, Biodiversité, ...)
 - D. Autres raisons

De plus amples détails sur les motifs pour la liste des espèces individuelles, particulièrement concernant D peuvent être données dans la Section 4.2 qui représente la partie de champ libre pour la description de la qualité et de l'importance du site.

Les codes de l'Annexe C ne sont pas utilisés ici, ainsi que l'évaluation du site pour les espèces.

4. DESCRIPTION DU SITE

Cette section est principalement consacrée à la description sous forme d'un texte libre des caractéristiques essentielles du site qui a deux objectifs:

- permettre l'enregistrement d'informations essentielles qui ne sont pas exprimées de manière adéquate dans la liste des codes;
- fournir une description concise et structurée du site à la lecture de la fiche

4.1. Caractère général du site

Ce champ doit fournir une "image" d'ensemble du site. Résumer les caractéristiques du site en commençant par une indication de la division en classes d'habitats générales en utilisant le "jugement du meilleur expert" pour estimer leur pourcentage couvert (ces classes d'habitats sont pré-formulées dans les champs correspondant). Si l'information est pertinente indiquer les types de végétation dominants. Si davantage d'informations détaillées sur les classes d'habitats est importante pour la conservation du site (ex. type de culture dans des terres agricoles) cela doit être fourni dans la section du texte libre appelé caractéristiques du site ou directement dans le champ détaillé d'habitats comme fourni dans la section 3.1.c.

Les informations relatives aux surfaces boisées de type linéaire ou en mosaïque (haies, bocage, alignement d'arbres) doivent être aussi fournies dans ce texte général.

4.2. Qualité et importance

Donner ici un aperçu de la qualité et de l'importance du site, compte tenu des objectifs de conservation du Protocole de Barcelone.

Les zones humides d'importance internationale abritant régulièrement >20 000 oiseaux d'eau doivent être indiquées ici.

Si des espèces sont listées dans la section 3.3. avec la justification D, indiquer le(s) motifs(s) pour leur inclusion.

4.3. Degré de conservation

Des spécifications détaillées sur le degré de conservation du site peuvent être données en relation avec le critère "Degré de conservation" utilisé pour les habitats indiqué en 3.1.a.

4.4. Vulnérabilité

Indiquer la nature et l'importance des pressions d'origine anthropique ou autre qui pèsent sur le site, ainsi que le degré de fragilité des habitats et des écosystèmes qui s'y trouvent. Ce champ doit inclure une description des éléments importants non couverts de façon adéquate par les données codées de la section 6.1.

4.5. Désignation du site

Introduire ici sous forme de texte tout aspect de la désignation du site qui n'a pas été couvert de manière adéquate par les codes utilisés dans les champs prévus pour les codes de désignation des sites (voir Section 5).

4.6. Régime de propriété

Fournir une description générale du régime de propriété du site ("privé", "public", "ONG travaillant pour la conservation de la nature", etc.). Indiquer si possible une estimation de la proportion de la surface du site entrant dans chaque classe de régime de propriété.

4.7. Documentation

Pour chaque site, il sera fait référence aux éventuelles publications et/ou informations scientifiques utiles. Ces renseignements doivent être introduits conformément à la convention standard en matière de références scientifiques. Si cela est jugé utile, on indiquera également les documents et communications non publiés en rapport avec les informations figurant dans le formulaire.

4.8. Historique

Ce champ sera utilisé par le service compétent pour tenir un journal des étapes de développement du dossier concernant le site. Parmi les informations à enregistrer, on citera:

- notification initiale
- corrections d'erreurs
- changements résultants de changements physiques réels sur le site

Dans chaque case, le champ "Historique" contient trois sous-champs:

- la date du changement
- le nom du champ changé
- une description qui souligne les changements faits

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES

En liaison avec les relations enregistrées indiquées dans les parties 5.1 et 5.2 ci-dessous, il est nécessaire de créer une carte indiquant clairement les frontières de ces sites en interaction (voir Section 7 de la note explicative pour plus de précision).

5.1. Type de protection aux niveaux national et sous-national (Annexe D)

Pour chaque pays méditerranéen, l'Appendice D contient la liste des types appropriés possibles de désignation de la conservation de la nature qui bénéficient d'une protection statutaire avec leur définition, du niveau local au niveau national. L'Appendice D est spécifique à chaque pays, et devrait être établie par les pays eux-mêmes. Chaque type de désignation devrait être identifié par un code en 4 caractères, à définir comme suit:

- les deux premiers caractères représentent le code du pays ISO (voir 1.1, page 20);
- les deux cases restantes sont des chiffres et identifient le type de désignation.

Les types de protection devraient être classés dans une des catégories suivantes:

- A. Types de désignation utilisés pour la protection de la faune, de la flore et des paysages (la dernière dans la mesure où elle est pertinente pour la protection de la faune, de la flore et des habitats)
- B. Statuts selon une législation ou un acte sectoriel (notamment dans les domaines forestier et de la pêche) donnant une protection pertinente pour la faune, la flore et la conservation
- C. Statut privé donnant une protection durable pour la faune, la flore et les habitats

Un exemple est donné en Appendice D concernant la France, pour laquelle cet exercice a été déjà réalisé dans le cadre de l'établissement du réseau Natura 2000.

A l'intérieur de chaque catégorie, les types de protection devraient être listés par niveau de protection en partant des statuts les plus élevés. Lorsque le site n'a pas de statut de protection il est important d'indiquer cette situation en utilisant le code national correspondant à "Aucun statut de protection".

Pour chaque site les codes des types de désignation appropriés doivent être entrés avec le % couvert dans le site pour chaque type de désignation. L'information stockée dans ce champ est au niveau de différents types de désignation. Si plusieurs réserves naturelles du même type se trouvent sur le site enregistré, il convient d'indiquer le pourcentage de la surface totale du site couvert par des réserves.

La relation entre les différentes zones désignées et le site est consignée séparément (voir 5.2).

5.2. Sites protégés en relation avec le site concerné (sites avoisinants et sites appartenant à différents types de désignation)

Cette partie du formulaire permet d'indiquer les sites appartenant à différents types de désignation qui se chevauchent ou sont voisins. L'interaction entre les différents types est également indiquée par un système de références croisées.

Toutes les relations possibles sont codées:

- les sites coïncident (user code =);
 - le site décrit par le formulaire inclut complètement un autre site (user code +);
 - l'autre site inclut complètement le site décrit par le formulaire (user code -);
 - ils se chevauchent partiellement (user code *).
- En outre, ces codes sont suivis du pourcentage du site décrit qui chevauche l'autre site.
- les sites voisins sont indiqués par “ / ”.

En outre, le formulaire permet d'indiquer les types de désignation au niveau international (Convention de Ramsar, réseau de réserves biogénétiques, diplôme européen, Protocole de Barcelone, réserves de biosphère de l'UNESCO, Convention sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.), et comprend des champs de texte dans lesquels il est possible d'indiquer les désignations nationales, accompagnées du type de relation et du pourcentage de chevauchement.

5.3. Relations avec des sites de CORINE Biotopes (pour les pays avec un inventaire CORINE biotopes)

Pour tous les sites à décrire qui se chevauchent avec des sites de CORINE Biotopes, introduire le code des sites CORINE ainsi que le type du chevauchement (en utilisant les symboles figurant sous 5.2 ci-dessus) et le pourcentage de chevauchement, le site à décrire étant la référence.

6. INFORMATIONS SUR LES IMPACTS ET LES ACTIVITES HUMAINES MENEES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. Impacts / activités et proportion de la superficie du site affectée (Appendice E)

Les impacts incluent toutes les activités humaines et les processus naturels qui peuvent avoir une influence, soit positive soit négative, sur la conservation et la gestion du site (listés dans l'Appendice E).

Considérant les impacts et activités dans le site:

- Entrer les codes appropriés de l'Annexe E
- Indiquer l'intensité de son influence sur le site en utilisant les catégories suivantes:
 - A: influence élevée
 - B: influence moyenne
 - C: influence faible
- Donner le pourcentage de la superficie du site affectée par eux.
- Indiquer si leur influence est positive (+), neutre (0) ou négative (-)

Décrire également les impacts et activités pertinents aux alentours du site. Les alentours du site sont l'aire où les impacts et les menaces extérieures peuvent affecter l'intégralité du site. Cela dépend entre autre chose de la situation topographique locale, de la nature du site et du type d'activité humaine. S'il existe des impacts ou des menaces pertinents qui ne sont pas inclus dans la liste, indiquez les dans le champ libre du texte "Vulnérabilité" de la section 4.4.

6.2. Gestion du site

Organisme responsable de la gestion du site

Introduire la référence complète de l'autorité et/ou de l'individu responsable de la gestion du site (nom, adresse et téléphone/télécopie) et/ou autres institutions liées à la gestion du site (université, ONG,...).

Informations relatives aux plans et aux pratiques de gestion du site, y compris les activités humaines traditionnelles

Il s'agit d'un bref aperçu des plans de gestion entrepris ou en préparation, accompagné d'un calendrier des actions, où doivent également être prises en compte les menaces qui présentent sur le site du fait des activités humaines, en liaison avec le champ "Vulnérabilité" (4.4).

Ce type d'information peut être décisif lors de l'évaluation de la réussite des mesures de conservation proposées au titre d'instruments financiers.

Veuillez mentionner tout plan ayant fait l'objet d'une publication.

7. CARTE DU SITE

L'établissement d'une carte indiquant les limites du site permet de mieux référencer les informations dans l'espace. Une fois numérisées, les données peuvent être consultées dans un cadre plus vaste par recouvrement numérique avec d'autres données (par ex. les résultats du projet CORINE sur l'occupation des sols, les données relatives aux sols, à la qualité de l'eau ou à la planification physique). Les données peuvent ainsi être employées dans diverses applications nécessitant des informations exactes sur les relations spatiales. Leur utilité lors des études d'impact sur l'environnement, par exemple, est sensiblement accrue.

Tous les sites devraient être portés sur des cartes avec la même précision dans le détail et la même qualité, ainsi que les cartes topographiques publiées officiellement et répondre aux standards de l'Institut topographique à l'échelle 1:100 000, ou à l'échelle qui s'en rapproche le plus, avec une épaisseur de ligne inférieure à 0.4 mm. La même carte devrait être utilisée pour tous les sites à une échelle semblable lorsque plusieurs sites sont voisins.

Si les limites du site peuvent également être obtenues au moyen d'un système d'information géographique, avec la référence de la série de cartes utilisée pour la numérisation, l'échelle, la projection cartographique et les paramètres, les données numérisées devraient être accessibles et les informations les concernant doivent être consignées dans le formulaire.

Les champs correspondant aux principales catégories de désignation ayant le plus haut degré de conservation devraient être portés sur une seconde carte présentant exactement les mêmes caractéristiques que la première.

Vous êtes en outre invités, dans la mesure du possible, à rechercher une photographie aérienne du site, ce qui permettrait de mieux en "comprendre" la nature.

8. DIAPPOSITIVES ET AUTRE MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE

Liste des diapositives et autres documents photographiques communiqués avec le formulaire, accompagnée d'une référence au sujet, au lieu et à la date d'enregistrement. L'envoi de documents photographiques permet de mieux "comprendre" le caractère général du site concerné, notamment en cas de problème ou de réclamation. En outre, ces diapositives peuvent être utilisées, dans le cadre d'actions d'information ou d'éducation concernant l'inventaire.

Le numéro de la diapositive indiqué dans le formulaire doit être aussi donné sur une copie de la diapositive. Le nom de l'auteur et le copyright doivent être fournis pour toutes les diapositives et photographies.

APPENDICES

- A Régions Administratives**
- B Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation**
- C Liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation**
- D Catégories du statut de protection dans chaque pays au niveau national et sous-national**
- E Impacts et activités qui influencent le statut de conservation du site**

APPENDICE A: Régions administratives

Liste de toutes les régions administratives pour chaque Pays comme déterminé par, ou compatible avec, le système de codage NUTS de l'Eurostat

APPENDICE B

**Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers pour
la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux
de sites naturels d'intérêt pour la conservation**

APPENDICE C

Liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation

Les espèces listées ci-dessous sont celles du projet de liste de référence pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation. Elles sont listées ici pour montrer les codes des espèces à utiliser dans les inventaires. L'inclusion dans les annexes II et III du Protocole de Barcelone est également indiquée.

<u>Code de l'espèce</u> ¹	<u>Nom de l'espèce</u>	<u>Annexe II</u>	<u>Annexe III</u>
	Magnoliophyta		
2276	<i>Posidonia oceanica</i>	Y	
2277	<i>Zostera marina</i>	Y	
3001	<i>Zostera noltii</i>	Y	
	Chlorophyta		
2050	<i>Caulerpa ollivieri</i>	Y	
	Phaeophyta		
2043	<i>Cystoseira amentacea</i> (including var. <i>stricta</i> and var. <i>spicata</i>)	Y	
2044	<i>Cystoseira mediterranea</i>	Y	
2045	<i>Cystoseira sedoides</i>	Y	
2046	<i>Cystoseira spinosa</i> (including <i>C. adriatica</i>)	Y	
2047	<i>Cystoseira zosteroides</i>	Y	
2049	<i>Laminaria rodriguezii</i>	Y	
	Rhodophyta		
2039	<i>Goniolithon byssoides</i>	Y	
2040	<i>Lithophyllum lichenoides</i>	Y	
2041	<i>Ptilophora mediterranea</i>	Y	
2042	<i>Schimmelmannia schousboei</i>	Y	
	Porifera		
2564	<i>Asbestopluma hypogea</i>	Y	
3018	<i>Aplysina sp. plur.</i>	Y	
3002	<i>Axinella cannabina</i>	Y	
2565	<i>Axinella polypoides</i>	Y	
3003	<i>Geodia cydonium</i>	Y	
3032	<i>Hippospongia communis</i>		Y
3004	<i>Ircinia foetida</i>	Y	
3005	<i>Ircinia pipetta</i>	Y	
2566	<i>Petrobiona massiliana</i>	Y	
3006	<i>Spongia agaricina</i>		Y
3007	<i>Spongia officinalis</i>		Y
3008	<i>Spongia zimocca</i>		Y
3009	<i>Tethya sp. plur.</i>	Y	

¹Les codes des espèces sont identifiés en collaboration avec le Centre Thématique Européen pour la Conservation de la Nature, Paris

	Cnidaria		
3010	<i>Antipathes sp. plur.</i>		Y
2561	<i>Astroides calycularis</i>	Y	
1001	<i>Corallium rubrum</i>		Y
2567	<i>Errina aspera</i>	Y	
2562	<i>Gerardia savaglia</i>	Y	
	Echinodermata		
2587	<i>Asterina pancerii</i>	Y	
1008	<i>Centrostephanus longispinus</i>	Y	
2588	<i>Ophiodiaster ophidianus</i>	Y	
3011	<i>Paracentrotus lividus</i>		Y
	Bryozoa		
3012	<i>Hornera lichenoides</i>	Y	
	Mollusca		
2574	<i>Ranella olearia</i> (= <i>Argobuccinum olearium</i> = <i>A. giganteum</i>)	Y	
2568	<i>Charonia lampas</i> (= <i>Ch. rubicanda</i> = <i>Ch.</i> <i>nodifera</i>)	Y	
2569	<i>Charonia tritonis</i> (= <i>Ch. seguenziae</i>)	Y	
2570	<i>Dendropoma petraeum</i>	Y	
2571	<i>Erosaria spurca</i>	Y	
2578	<i>Gibbula nivosa</i>	Y	
1027	<i>Lithophaga lithophaga</i>	Y	
2572	<i>Luria lurida</i> (= <i>Cypraea lurida</i>)	Y	
2573	<i>Mitra zonata</i>	Y	
1012	<i>Patella ferruginea</i>	Y	
2579	<i>Patella nigra</i>	Y	
2581	<i>Pholas dactylus</i>	Y	
1028	<i>Pinna nobilis</i>	Y	
2580	<i>Pinna rudis</i> (= <i>P. pernula</i>)	Y	
2575	<i>Schilderia achatidea</i>	Y	
2576	<i>Tonna galea</i>	Y	
2577	<i>Zonaria pyrum</i>	Y	
	Crustacea		
3013	<i>Homarus gammarus</i>		Y
3014	<i>Maja squinado</i>		Y
2585	<i>Ocypode cursor</i>	Y	
2586	<i>Pachylasma giganteum</i>	Y	
3015	<i>Palinurus elephas</i>		Y
1090	<i>Scyllarides latus</i>		Y
3016	<i>Scyllarides pigmaeus</i>		Y
3017	<i>Scyllarides arctus</i>		Y
	Pisces		
1100	<i>Acipenser naccarii</i>	Y	
1101	<i>Acipenser sturio</i>	Y	
1102	<i>Alosa alosa</i>		Y

1103	<i>Alosa fallax</i>		Y
3019	<i>Anguilla anguilla</i>		Y
1152	<i>Aphanius fasciatus</i>	Y	
1151	<i>Aphanius iberus</i>	Y	
3020	<i>Cetorhinus maximus</i>	Y	
2486	<i>Carcharodon carcharias</i>	Y	
3021	<i>Epinephelus marginatus</i>		Y
2539	<i>Hippocampus ramulosus</i>	Y	
2538	<i>Hippocampus hippocampus</i>	Y	
2489	<i>Huso huso</i>	Y	
3022	<i>Isurus oxyrinchus</i>		Y
3023	<i>Lamna nasus</i>		Y
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>		Y
1097	<i>Lethenteron zanandreaei</i>	Y	
3024	<i>Mobula mobular</i>	Y	
1095	<i>Petromyzon marinus</i>		Y
1154	<i>Pomatoschistus canestrinii</i>	Y	
2552	<i>Pomatoschistus tortonesei</i>	Y	
3025	<i>Prionace glauca</i>		Y
3026	<i>Raja alba</i>		Y
3027	<i>Sciaena umbra</i>		Y
3028	<i>Squatina squatina</i>		Y
3029	<i>Thunnus thynnus</i>		Y
3030	<i>Umbrina cirrosa</i>		Y
1153	<i>Valencia hispanica</i>	Y	
1992	<i>Valencia letourneuxi</i>	Y	
3031	<i>Xiphias gladius</i>		Y
Reptiles			
1224	<i>Caretta caretta</i>	Y	
1227	<i>Chelonia mydas</i>	Y	
1223	<i>Dermochelys coriacea</i>	Y	
1225	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Y	
1226	<i>Lepidochelys kempii</i>	Y	
2375	<i>Trionyx triunguis</i>	Y	
Aves			
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Y	
A010	<i>Calonectris diomedea</i>	Y	
A100	<i>Falco eleonora</i>	Y	
A014	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Y	
A181	<i>Larus audouinii</i>	Y	
A159	<i>Numenius tenuirostris</i>	Y	
A018	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Y	
A393	<i>Phalacrocorax pygmeus</i>	Y	
A019	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	Y	
A020	<i>Pelecanus crispus</i>	Y	
A035	<i>Phoenicopterus ruber</i>	Y	
A601	<i>Puffinus puffinus yelkouan (P. yelkouan)</i>	Y	
A195	<i>Sterna albifrons</i>	Y	
A602	<i>Sterna bengalensis</i>	Y	
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	Y	

Mammalia		
2618	<i>Balaenoptera acutorostrata</i>	Y
2619	<i>Balaenoptera borealis</i>	Y
2621	<i>Balaenoptera physalus</i>	Y
1350	<i>Delphinus delphis</i>	Y
1348	<i>Eubalaena glacialis</i>	Y
2029	<i>Globicephala melas</i>	Y
2030	<i>Grampus griseus</i>	Y
2623	<i>Kogia simus</i>	Y
1345	<i>Megaptera novaeangliae</i>	Y
2625	<i>Mesoplodon densirostris</i>	Y
1366	<i>Monachus monachus</i>	Y
2027	<i>Orcinus orca</i>	Y
1351	<i>Phocoena phocoena</i>	Y
2624	<i>Physeter macrocephalus</i>	Y
2028	<i>Pseudorca crassidens</i>	Y
2034	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Y
2033	<i>Steno bredanensis</i>	Y
1349	<i>Tursiops truncatus</i>	Y
2035	<i>Ziphius cavirostris</i>	Y

APPENDICE D

Catégories des statuts de protection dans chaque pays au niveau national et sous-national

Cet Appendice est spécifique à chaque pays, et doit être établi par les pays eux-même, selon les lignes guide données dans la section 5.1 des notes explicatives. Le tableau qui suit concerne la France, pour laquelle cet exercice a été déjà réalisé dans le cadre de l'établissement du reseau Natura 2000, il est présenté à titre d'exemple pour assister les pays dans la compilation de cet appendice.

France (FR)

CATEGORIE	CODE	TYPE
A	FR00	AUCUN STATUT DE PROTECTION
	FR01	PARC NATIONAL (ZONE CENTRALE)
	FR02	PARC NATIONAL (RESERVE INTEGRALE)
	FR03	RESERVE NATURELLE (par décret)
	FR04	RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE
	FR05	ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE
	FR06	RESERVE BIOLOGIQUE DOMANIALE INTEGRALE
	FR07	RESERVE BIOLOGIQUE DOMANIALE DIRIGEE
B	FR08	RESERVE BIOLOGIQUE FORESTIERE
	FR11	FORET DE PROTECTION
	FR12	SITE/MONUMENT INSCRIT
	FR13	SITE/MONUMENT CLASSE
	FR14	SITE ACQUIS PAR LA CONSERVATION DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES
	FR15	PARC REGIONAL
	FR16	PARC NATIONAL (ZONE PERIPHERIQUE)
	FR17	RESERVE NATIONAL DE CHASSE
	FR18	RESERVE DE CHASSE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME
	FR19	RESERVE DE CHASSE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
	FR20	RESERVE DE CHASSE APPROUVEE
	FR21	RESERVE DE PECHE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
	FR22	RESERVE CONVENTIONNELLE
	FR23	FORET DOMANIALE
	FR24	FORET COMMUNALE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER
	C	FR31
FR32		SITE ACQUIS PAR LE DEPARTEMENT
FR33		RESERVE LIBRE (à caractère privé)

APPENDICE E

Impacts et activités qui influencent le statut de conservation du site

(Telle que prise du Formulaire Standard des Données pour Natura 2000)

CODE	English Description	Description Française
000	negligible or nil	Nihil
	Agriculture, Forestry	Agriculture, Forêts
100	Cultivation	Mise en culture
101	modification of cultivation practices	modification des pratiques culturales
102	mowing / cutting	fauche/coupe
110	Use of pesticides	Epandage de pesticides
120	Fertilisation	Fertilisation
130	Irrigation	Irrigation
140	Grazing	Pâturage
141	abandonment of pastoral systems	abandon de systèmes pastoraux
150	Restructuring agricultural land holding	Remembrement
151	removal of hedges and copses	élimination des haies et boqueteaux
160	General Forestry management	Gestion forestière
161	forest planting	plantation forestière
162	artificial planting	artificialisation des peuplements
163	forest replanting	replantation forestière
164	forestry clearance	Eclaircissage
165	removal of forest undergrowth	élimination des sous-étages
166	removal of dead and dying trees	élimination des arbres morts ou dépérissants
167	forest exploitation without replanting	Déboisement
170	Animal breeding	Elevage du bétail
171	stock feeding	Nutrition du bétail
180	Burning	Brûlage
190	Agriculture and forestry activities not referred to above	Autres activités agricoles et forestières
	Fishing, hunting and collecting	Pêche, chasse et cueillette
200	Fish and Shellfish Aquaculture	Pêche, pisciculture, aquaculture
210	Professional fishing	Pêche professionnelle
211	Fixed location fishing	pêche à poste
212	Trawling	pêche hauturière
213	Drift-net fishing	pêche aux arts traïnants
220	Leisure fishing	Pêche de loisirs
221	bait digging	bêchage pour appâts
230	Hunting	Chasse
240	Taking / Removal of fauna, general	Prélèvements sur la faune
241	Collection (insects, reptiles, amphibians...)	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)
242	Taking from nest (falcons)	désairage (rapaces)
243	trapping, poisoning, poaching	piégeage, empoisonnement, braconnage
244	other forms of taking fauna	Autres prélèvements dans la faune
250	Taking / Removal of flora, general	Prélèvements sur la flore
251	pillaging of floristic stations	Pillage de stations floristiques
290	Other hunting, fishing or collecting activities	Autres activités de pêche, chasse et cueillette
	Mining and extraction of materials	Activité minière et ext. de matériaux
300	Sand and gravel extraction	Extraction de granulats
301	Quarries	Carrières
302	removal of beach materials	Enlèvement de matériaux de plage
310	Peat extraction	Extraction de la tourbe
311	hand cutting of peat	Extraction manuelle de la tourbe
312	mechanical removal of peat	Extraction mécanique de la tourbe
320	Exploration and extraction of oil or gas	Recherche et exploitation pétrolière
330	Mines	Mines
331	open cast mining	Activités minières à ciel ouvert
340	Salt works	Salines
390	Mining and extraction activities not referred to above	Autres activités minières et d'extraction

	Urbanisation, industrialisation and similar activities	Urbanisation, industrialisation et activités similaires
400	Urbanised areas, human habitation	Zones urbanisées, habitat humain
401	continuous urbanisation	Urbanisation continue
402	discontinuous urbanisation	Urbanisation discontinue
403	dispersed habitation	Habitat dispersé
409	other patterns of habitation	Autres formes d'habitats
410	Industrial or commercial areas	Zones industrielles ou commerciales
411	factory	Usine
412	industrial stockage	Stockage industriel
419	other industrial / commercial areas	Autres zones industrielles/commerciales
420	Discharges	Décharges
421	Disposal of household waste	Dépôts de déchets ménagers
422	Disposal of industrial waste	Dépôts de déchets industriels
423	Disposal of inert materials	Dépôts de matériaux inertes
424	Other discharges	Autres décharges
430	Agricultural structures	Equipements agricoles
440	Storage of materials	Entreposage de matériaux
490	Other urbanisation, industrial and similar activities	Autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire
	Transportation and communication	Transport et communication
500	Communication networks	Réseau de communication
501	paths, tracks, cycling tracks	Sentier, chemin, piste cyclable
502	roads, motorways	Route, autoroute
503	railway lines, TGV	Voie ferrée, T.G.V.
504	port areas	Zones portuaires
505	Aerodrome	Aérodrome
506	airport, heliport	Aéroport, héliport
507	bridge, viaduct	Pont, viaduc
508	tunnel	Tunnel
509	other communication networks	Autres réseaux de communication
510	Energy transport	Transport d'énergie
511	electricity lines	Ligne électrique
512	Pipe lines	Pipe line
513	Other forms of energy transport	Autres formes de transport d'énergie
520	Shipping	Navigation
530	Improved access to site	Amélioration de l'accès du site
590	Other forms of transportation and communication	Autres formes de transport et de communication
	Leisure and Tourism (some included above under different headings)	Loisirs et tourisme (certaines activités sont incluses dans différents chapitres ci-dessus)
600	Sport and leisure structures	Equipements sportifs et de loisirs
601	golf course	Golf
602	skiing complex	Complexe de ski
603	stadium	Stade
604	circuit, track	Circuit, piste
605	hippodrome	Hippodrome
606	attraction park	Parc d'attraction
607	sports pitch	Terrain de sport
608	camping and caravans	Camping, caravane
609	other sport / leisure complexes	Autres complexes de sports et de loisirs
610	Interpretative centres	Centres d'interprétation
620	Outdoor sports and leisure activities	Sports et loisirs de nature
621	nautical sports	Sports nautiques
622	Walking, horseriding and non-motorised vehicles	Randonnée, équitation et véhicules non motorisés
623	motorised vehicles	Véhicules motorisés
624	mountaineering, rock climbing, speleology	Escalade, varappe, spéléologie
625	gliding, delta plane, paragliding, ballooning	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
626	skiing, off-piste	ski, ski hors piste
629	other outdoor sports and leisure activities	Autres sports de plein air et activités de loisirs
690	Other leisure and tourism impacts not referred to above	Autres loisirs et activités de tourisme
	Pollution and other human impacts/activities	Pollution et autres impacts/activités humaines
700	Pollution	Pollutions
701	water pollution	Pollution de l'eau
702	air pollution	Pollution de l'air

703	soil pollution	Pollution du sol
709	other forms or mixed forms of pollution	Autres formes ou formes associées de pollution
710	Noise nuisance	Nuisances sonores
720	Trampling, overuse	Piétinement, surfréquentation
730	Military manouvres	Manoeuvres militaires
740	Vandalism	Vandalisme
790	Other pollution or human impacts/activities	Autres pollutions ou impacts des activités humaines
	Human induced changes in hydraulic conditions (wetlands and marine environment)	Activités humaines induisant des changements de conditions hydrauliques (zones humides et marines)
800	Landfill, land reclamation and drying out, general	Comblement et assèchement
801	polderisation	Poldérisation
802	Reclamation of land from sea, estuary or marsh	Modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
803	infilling of ditches, dykes, ponds, pools, marshes or pits	Comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
810	Drainage	Drainage
811	management of aquatic and bank vegetation for drainage purposes	Gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
820	Removal of sediments (mud...)	Extraction de sédiments (lave,...)
830	Canalisation	Recalibrage
840	Flooding	Mise en eau
850	Modification of hydrographic functioning, general	Modification du fonctionnement hydrographique
851	modification of marine currents	Modification des courants marins
852	modifying structures of inland water courses	Modification des structures de cours d'eau
853	management of water levels	Gestion des niveaux d'eau
860	Dumping, depositing of dredged deposits	Dumping, dépôt de dragage
870	Dykes, embankments, artificial beaches, general	Endigages, remblais, plages artificielles
871	Sea defense or coast protection works	Défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
890	Other human induced changes in hydraulic conditions	Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
	Natural processes (biotic and abiotic)	Processus naturels (biotiques et abiotiques)
900	Erosion	Erosion
910	Sifting up	Envasement
920	Drying out	Assèchement
930	Submersion	Submersion
940	Natural catastrophes	Catastrophes naturelles
941	inundation	Inondation
942	avalanche	Avalanche
943	collapse of terrain, landslide	Eboulement, glissement de terrain
944	storm, cyclone	Tempête, cyclone
945	volcanic activity	Volcanisme
946	earthquake	Tremblement de terre
947	tidal wave	raz de marée
948	fire (natural)	Incendie naturel
949	other natural catastrophes	Autres catastrophes naturelles
950	Biocenotic evolution	Evolution biocénotique
951	accumulation of organic material	Accumulation de matières organiques
952	Eutrophication	Eutrophisation
953	acidification	Acidification
954	Invasion by a species	Envahissement d'une espèce
960	Interspecific faunal relations	Relations interspécifiques à la faune
961	Competition (example: gull/tern)	Compétition (ex: Goéland/Sterne)
962	parasitism	Parasitisme
963	introduction of disease	Apport de maladie
964	genetic pollution	pollution génétique
965	predation	Prédation
966	antagonism arising from introduction of species	Antagonisme avec des espèces introduites
967	antagonism with domestic animals	Antagonisme avec des animaux domestiques
969	other forms or mixed forms of interspecific faunal competition	Autres formes ou formes associées de compétition à la faune
970	Interspecific floral relations	Relations interspécifiques à la flore
971	Competition	Compétition
972	parasitism	Parasitisme

973	Introduction of disease	apport de maladie
974	genetic pollution	Pollution génétique
975	lack of pollinating agents	manque d'agents pollinisateurs
976	damage by game species	dégâts de gibier
979	other forms or mixed forms of interspecific floral competition	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
990	Other natural processes	Autres processus naturels